

La pratique sportive licenciée dans les QPV

LA PRATIQUE SPORTIVE FÉDÉRALE EST MOINS PRÉSENTE DANS LES QPV QU'EN FRANCE ENTIÈRE

En 2019, parmi les 107 fédérations sportives dont les adresses du lieu de résidence associées aux licences ont pu être exploitées², 4,0 % des licences sportives sont localisées dans un quartier prioritaire (tableau 1) (France métropolitaine et Drom hors Mayotte), alors que les quartiers prioritaires représentent plus de 8 % de la population française totale en 2018. Leurs habitants pratiquent donc relativement moins souvent un sport dans le cadre d'une fédération. Ce constat est plus marqué pour les femmes (3,4 % des licences en quartiers prioritaires) que pour les hommes (4,3 %). Dans les Drom (hors Mayotte), 14,5 % des licences sportives sont délivrées à des résidents de quartiers prioritaires alors que 19,1 % de la population totale résident en quartiers prioritaires.

En métropole, la part des licences délivrées en quartiers prioritaires est relativement stable depuis 2014 : après une légère hausse entre 2015 et 2016 suivie d'une période de stabilité, cette part diminue depuis 2018 et s'établit en 2019 à un niveau légèrement inférieur à celui de 2015 (3,7 %, tableau 1), pour les licences féminines comme masculines. Dans les Drom, elle a diminué de 1 point entre 2018 et 2019.

DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES, PLUS D'UNE LICENCE SPORTIVE SUR QUATRE CONCERNE LE FOOTBALL

La Fédération française de football (FFF) est fortement surreprésentée parmi les licences délivrées en quartiers prioritaires. Ces licences représentent en effet 26,7 % des licences sportives délivrées (graphique 1), soit près de deux fois plus que pour l'ensemble du territoire (14,0 %). La Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), qui est une fédération multisports, est également surreprésentée dans les quartiers prioritaires, la part de cette fédération étant deux fois plus importante dans ces quartiers qu'au niveau

national. Deux fédérations scolaires, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP) et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), représentent légèrement plus de licences en QPV qu'au niveau national, mais les adresses associées aux licences de ces deux fédérations sont celles des établissements (écoles, collèges, lycées). À l'inverse, certains sports sont moins pratiqués en club dans les quartiers prioritaires. C'est le cas du tennis qui représente 2,9 % des licences délivrées contre 6,2 % au niveau national.

En quartiers prioritaires comme au niveau national, les femmes sont généralement moins souvent licenciées que les hommes. C'est notamment le cas au sein de la Fédération française de football où seules 7,2 % des licences sont délivrées à des femmes dans ces quartiers (contre 8,4 % sur l'ensemble du territoire, graphique 2). Certaines fédérations échappent à ce constat et sont plus féminisées en quartiers prioritaires qu'au niveau national, comme la Fédération française de handball (46,4 % de licences féminines en quartiers prioritaires, contre 36,7 % au niveau national) ou la Fédération française de tennis (36,6 %, contre 29,4 %). Les fédérations scolaires délivrent, quant à elles, autant de licences aux filles qu'aux garçons, aussi bien sur tout le territoire que dans les quartiers prioritaires. L'USEP délivre ainsi 50,2 % de licences féminines en quartiers prioritaires et la Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL) 51,0 %. Parmi les dix fédérations présentées, l'UNSS est celle dont la part de licences délivrées en QPV a le plus augmenté, passant de 7,5 % en 2015 à 9,5 % en 2019. En 2019, la fédération de gymnastique devient la dixième fédération délivrant le plus de licences en QPV. Les fédérations de handball et de tennis ont quant à elles connu une importante féminisation en QPV entre 2015 et 2019, avec une augmentation du taux de licences féminines respective de 10,6 et 7,5 points de pourcentage.

1. Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), Mission Enquêtes, Données et Études Statistiques (MEDES)

2. La liste des fédérations est consultable sur : http://www.onpv.fr/uploads/media_items/liste-federations.original.xlsx

Tableau 1

Part des licences délivrées en quartiers prioritaires (en %)

	Part des licences délivrées en quartiers prioritaires					
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
France métropolitaine	3,9 %	3,9 %	4,1 %	4,1 %	4,0 %	3,7 %
Drom (hors Mayotte)			15,5 %	15,8 %	15,5 %	14,5 %
France entière			4,3 %	4,3 %	4,2 %	4,0 %
Homme			4,7 %	4,7 %	4,6 %	4,3 %
Femme			3,6 %	3,7 %	3,6 %	3,4 %

Champ : licences sportives délivrées entre 2014 et 2019 en France métropolitaine et dans les Drom (hors Mayotte) au sein des 107 fédérations.

Méthode : pour chacune des 107 fédérations considérées, les données manquantes ou de mauvaise qualité ont été estimées à partir des données disponibles pour les années les plus proches.

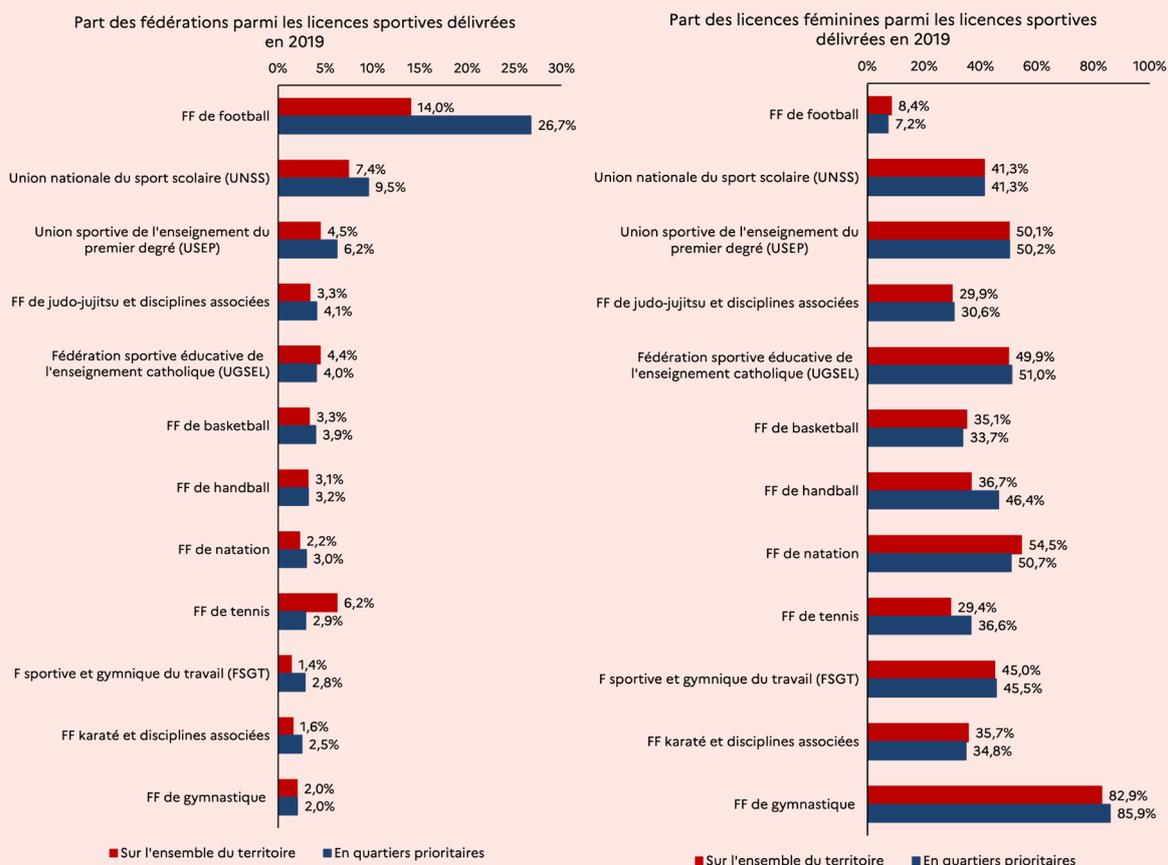
Source : INJEP-MEDES, recensement des licences sportives réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.

Traitements : géoréférencement réalisé par l'INSEE avec attribution d'un identifiant QPV pour les licences concernées.

Note de lecture : en 2019, 4,0 % des licences sportives ont été délivrées aux résidents des QPV (France métropolitaine et Drom hors Mayotte).

Graphiques 1 et 2

Part des fédérations parmi les licences sportives délivrées en 2019 et part des licences féminines (en %)



Source : INJEP-MEDES, Recensement des licences sportives réalisé auprès des fédérations sportives agréées par le ministère des Sports.

Champ : Licences sportives délivrées en 2019 ; France entière hors Mayotte.

Traitements : géoréférencement réalisé par l'INSEE avec attribution d'un identifiant QPV pour les licences concernées.

Note de lecture : sur l'ensemble du territoire, la Fédération française de football représente 14,0 % des licences sportives délivrées en 2019, mais elle représente 26,7 % des licences délivrées en quartiers prioritaires. La part des licences délivrées à des femmes pour cette fédération est de 8,4 % sur l'ensemble du territoire contre 7,2 % en quartiers prioritaires.